

Exigences envers la pédiatrie et la chirurgie pédiatrique (version 2.0)

Le traitement hospitalier des enfants et des adolescents a lieu en principe / a fondamentalement lieu dans une clinique pédiatrique.

Une clinique pédiatrique est une institution ou une unité dans un hôpital où les enfants et les jeunes jusqu'à 16 ans sont pris en charge en ambulatoire, en clinique de jour ou en résidentiel. Une clinique pédiatrique garantit que tous les traitements aux enfants et aux adolescents sont effectués par un personnel qualifié pour les enfants et les adolescents. Des unités de soins distinctes de celles des adultes sont offertes pour le traitement des enfants et des adolescents.

Critères pour une clinique pédiatrique:

1. Service médical avec médecins spécialistes en pédiatrie ou chirurgie pédiatrique
2. Professionnels des soins avec formation spécialisée en soins pédiatriques
3. Lits et infrastructure spécifiques aux enfants et adaptés aux enfants
4. Possibilités d'hébergement des personnes de référence
5. Ecole hôpital pour enseignement par âge à partir du septième jour d'hospitalisation

A) Les prestataires qui remplissent les exigences envers une clinique pédiatrique peuvent demander des mandats de prestations en pédiatrie et chirurgie pédiatrique.

Pédiatrie:

- Les patients pédiatriques hospitalisés de moins de 16 ans doivent en principe être traités dans une clinique pédiatrique.
- La pédiatrie est dirigée par un médecin FMH spécialiste en pédiatrie.

Chirurgie pédiatrique:

- Les patients chirurgicaux hospitalisés de moins de 16 ans doivent en principe être traités dans une clinique pédiatrique.
- La chirurgie pédiatrique est dirigée par un médecin FMH spécialiste en chirurgie pédiatrique.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, une anesthésie pédiatrique¹ doit être garantie.
- Les interventions chirurgicales complexes peuvent être réalisées par la clinique pédiatrique en collaboration avec un hôpital pour adultes. La condition préalable est que les conditions de base anesthésiologiques soient remplies et qu'une prise en charge adaptée aux enfants soit garantie.

B) Les prestataires qui ne remplissent PAS les exigences envers une clinique pédiatrique peuvent demander un mandat de prestations pour la chirurgie pédiatrique de base.

Chirurgie pédiatrique de base:

Les prestations chirurgicales simples chez l'enfant par ailleurs en bonne santé peuvent à certaines conditions être fournies dans des hôpitaux de la médecine de l'adulte. Les prestations chirurgicales en question comme p. ex. l'appendicite sans complication, les fractures simples et l'hyperplasie des amygdales sont réunies dans une liste CHOP exhaustive visible sur la page d'accueil de la planification hospitalière: <http://www.gd.zh.ch/leistungsguppen>

Les conditions suivantes doivent être remplies pour un mandat de prestations dans la chirurgie pédiatrique de base:

- L'hôpital dispose d'un mandat de prestations en médecine de l'adulte pour les traitements correspondants.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, une anesthésie pédiatrique¹ doit être garantie.

¹ Une anesthésie chez l'enfant de moins de 6 ans doit fondamentalement être réalisée par une équipe de spécialistes expérimentés en anesthésie pédiatrique (y c. infrastructure correspondante) (voir standards et recommandations de la SSAR / SGAR 2004). En cas de complications postopératoires, l'anesthésie pédiatrique doit être disponible en 30 minutes durant 24 heures.